

Encourager l'exploitation minière destructive

La société civile européenne dénonce les plans de l'UE sur les matières premières dans le Pacte Vert pour l'Europe

En 2019, la Commission européenne a publié son Pacte Vert pour l'Europe, un plan d'action décrivant les politiques et initiatives en matière de climat et d'environnement à développer dans les années à venir. Malgré des intentions louables, ces plans ont en leur cœur l'idée néfaste et illogique de la "croissance verte"¹ et supposent une consommation d'énergie et de matières premières comme à l'accoutumée dans l'UE. En particulier, en l'état actuel des choses, les plans du Pacte Vert pour l'Europe entraîneront une augmentation spectaculaire de la demande de minéraux et de métaux à laquelle la Commission européenne entend répondre par un grand nombre de nouveaux projets miniers - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Cette dépendance prévue à l'égard de l'exploitation minière pour la mise en œuvre du Pacte Vert est une source d'inquiétude majeure pour la société civile du monde entier. Les sociétés minières ont un coût humain et écologique considérable sur tous les continents. Le secteur est responsable d'importantes violations des droits humains², de conflits avec et au sein des communautés touchées, de l'exploitation de la main-d'œuvre et de l'exacerbation des inégalités socio-économiques. Il contribue également de manière significative au changement climatique, à la perte de biodiversité mondiale et au stress hydrique⁴. L'augmentation de la demande de matériaux et les plans de l'UE visant à y répondre par de nouveaux projets miniers ne feront qu'aggraver tous ces problèmes.

Les communautés touchées par l'exploitation minière en Europe et leurs alliés de la société civile s'opposent à l'expansion continue de l'industrie minière et contestent le récit dominant de la croissance illimitée, et les politiques qui la soutiennent. Cette déclaration présente une analyse faite par la société civile des plans actuels de l'UE, et suggère comment l'UE peut s'attaquer aux problèmes systémiques qui sous-tendent l'extractivisme sans fin afin d'inverser la tendance vers un avenir plus juste et durable.

Ces recommandations incluent le besoin crucial pour l'UE et les États membres de réaliser dans la loi le droit des communautés au consentement libre, préalable et éclairé, y compris le droit de dire non, ainsi que de mettre en place des mesures urgentes pour atteindre des réductions absolues de la demande - et de la consommation - de matières premières en Europe.

Surconsommation augmentation de la demande de métaux et de minéraux

Dans l'hypothèse d'un statu quo (c'est-à-dire d'un système économique fondé sur la croissance), la demande globale de matières premières, y compris pour l'énergie⁵, devrait plus que doubler d'ici à 2060⁶. L'UE consomme déjà plus que sa part équitable de l'ensemble des ressources⁷, ce qui a des répercussions disproportionnées sur les populations, notamment celles des pays exportateurs, et sur notre planète commune. En outre, les avantages supposés de cette surconsommation sont à la fois inégalement répartis et d'une valeur discutable. Toutes les études montrent que la richesse matérielle n'entraîne pas une augmentation correspondante du bonheur, du bien-être ou de la santé⁸.

Les métaux et les minéraux métalliques sont utilisés avec d'autres matériaux dans les produits et services de tous les jours, dans tous les secteurs - des ordinateurs portables et des téléphones aux maisons et aux voitures, des éoliennes et des lampes aux technologies militaires et aérospatiales. Au cours des dernières décennies, l'extraction mondiale de métaux⁹ a plus que triplé et devrait continuer à augmenter, selon l'International Resource Panel¹⁰.

La demande croissante est en partie due à une « transition verte ». Cela est particulièrement vrai pour les minéraux et les métaux comme le lithium, qui sont nécessaires pour les énergies renouvelables et les infrastructures d'électrification, y compris les batteries de voitures électriques¹¹. Mais l'UE et les États membres utilisent le fait que certains minéraux et métaux sont utilisés pour les technologies d'énergie renouvelable pour verdir l'industrie des mines de métaux en général. Ils associent la demande d'une plus grande exploitation minière à une action sur le changement climatique et le progrès social.

Cependant, en réalité les technologies des énergies renouvelables ne représentent qu'une fraction des augmentations prévues de la demande de minéraux et de métaux¹². C'est la (sur) consommation générale dans tous les secteurs, portée par la poussée d'une économie en croissance constante, l'urbanisation et la numérisation croissantes, qui sont les principaux moteurs de la demande en métaux et en minéraux¹³. La recherche qui soutient les plans et politiques de l'UE sur les métaux et les minéraux suppose que notre consommation globale continuera de croître¹⁴.

Utilisation des terres et de l'eau - conflits en devenir

Partout en Europe, les communautés en première ligne des projets miniers affirment que l'UE et les États membres ne respectent pas les normes des réglementations environnementales existantes qui ont été mises en place pour protéger la nature et le droit des citoyen.ne.s de l'UE à un environnement sain. Les violations réelles et présumées des lois de l'UE concernant l'eau et la biodiversité, entre autres, sont particulièrement préoccupantes.¹⁵¹⁶¹⁷

Les communautés sont également de plus en plus préoccupées par la manière dont l'exploitation minière menace de franchir de « nouvelles frontières » pour l'extraction de minerais et de métaux, comme la haute mer, les sites réservés à la conservation et les zones rurales qui jouent un rôle vital pour maintenir des moyens de subsistance véritablement durables.

Les opérations minières modernes ont une énorme empreinte spatiale, ce qui entraîne des conflits avec la protection de la biodiversité et d'autres utilisations des terres. À mesure que les teneurs en minerai de nombreux minéraux et métaux diminuent, ces opérations sont appelées à augmenter.¹⁸¹⁹

La perte d'habitat due à l'exploitation minière liée aux métaux et aux minéraux, telle que projetée actuellement, est un problème majeur. Une étude mondiale portant sur les chevauchements spatiaux entre les zones minières et les sites de conservation de la biodiversité montre que les zones minières (dont 82% couvrent les métaux et minéraux requis par les infrastructures d'énergie renouvelable) empiètent de 8% sur les aires protégées, 7% sur les zones clés pour la biodiversité et 16% sur les dernières zones sauvages²⁰.

Même avant l'expansion massive de l'exploitation minière en Europe, l'UE et les États membres ne parviennent pas à protéger les sites Natura 2000 et Ramsar, dédiés à la préservation de la nature²¹. En réalité, malgré les directives Nature de l'UE, 81% des habitats et 63% des espèces que ces lois visaient à protéger ont toujours un état de conservation « défavorable » selon l'Agence européenne pour l'environnement²².

L'exploitation minière dans les zones rurales européennes menacera également d'autres utilisations des terres et les activités durables telles que l'agriculture et la pêche à petite échelle et l'écotourisme²³. Les moyens de subsistance à faible impact de nombreuses communautés rurales au sein de l'UE font partie de la solution aux crises écologiques et climatiques que nous traversons, et doivent être préservés et promus.

La coercition : l'ingénierie de "l'acceptation sociale" de l'exploitation minière

L'UE et les États membres reprennent le concept de "permis social d'exploitation" (Social License to Operate, SLO), élaboré par l'industrie, afin de faciliter l'exploitation minière en réduisant au maximum la participation et la contestation des communautés. L'UE utilise l'argent des contribuables pour financer des projets, tels que le projet des régions minières et métallurgiques de l'UE (MIREU), qui formulent et promeuvent la notion du permis social d'exploitation.²⁴

Le concept de SLO a été largement critiqué par la société civile en Europe comme étant symbolique, non contraignant et manquant d'un processus clair et transparent. Mis à part l'utilité du SLO dans l'ingénierie sociale du consentement à l'extraction²⁵, il est difficile de comprendre pourquoi un nouveau concept aussi faible est nécessaire alors qu'il existe déjà des instruments plus forts et développés de manière plus démocratique comme le consentement libre, préalable et éclairé, y compris le droit de dire non.

Le SLO représente une continuation d'attitudes dédaigneuses et mal informées concernant la résistance des communautés à des projets miniers non désirés ou controversés. Aujourd'hui, lorsque les réactions ou les objections de la communauté ne sont pas conformes aux programmes pro-mines dominants, la contestation des citoyen.ne.s est souvent étiquetée et rejetée comme provenant d'une attitude "Pas chez moi" ("Not In My Backyard" - NIMBY). En plus d'être faux dans de nombreux cas, ce discours renforce une asymétrie de pouvoir déjà inacceptable entre les sociétés minières et les populations locales. Il crée également un parti pris pro-industriel dans ce qui devrait être des processus de consultation neutres et objectifs.

À moins que le SLO ne soit abandonné et que des mécanismes de consultation plus forts et plus équitables ne soient adoptés, l'UE risque d'encourager les conflits miniers, de saper les droits des citoyens à exiger des informations et des processus de consultation équitables en vertu de la convention d'Aarhus, et de violer leur droit de refuser des projets sans préjudice.

Corruption, manque de transparence et violations des droits humains

Dans les pays du Sud, il est courant que les communautés de première ligne signalent que les processus locaux manquent de bonne gouvernance ; qu'il y a peu ou pas de partage transparent des données entre les institutions publiques et les sociétés minières ; que les sociétés ne déclarent pas leurs intérêts aux citoyen.ne.s lors des phases de recherche, de développement et de prospection du processus minier. Selon les témoignages des communautés, les enquêtes²⁶ et les soumissions à la fois à la Convention d'Aarhus et à la commission des pétitions du Parlement européen, nombre de ces abus sont reproduits en Europe.

Les normes industrielles restent largement volontaires et dépendent de l'autorégulation des entreprises. L'introduction d'une loi européenne obligatoire sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'environnement sera certes une étape bienvenue, mais elle ne suffira pas à transformer un secteur qui est régulièrement classé comme le plus meurtrier au monde pour celles et ceux qui s'y opposent, et pour la sécurité des travailleuses²⁷.

Les signes ne sont pas prometteurs pour un boom minier européen. Le mantra souvent répété selon lequel les pratiques minières en Europe seront meilleures qu'en dehors de l'Europe ne peut se fonder simplement sur une croyance en la supériorité européenne. Il doit s'appuyer sur des lois pleinement appliquées, des réglementations solides et des citoyen.ne.s informé.e.s et responsables.

Subventions publiques et partenariats industriels

Les sociétés minières et leurs actionnaires profitent des subventions publiques de l'UE qui sont canalisées vers des projets de recherche d'utilité publique discutables²⁸ et des alliances européennes dirigées par l'industrie²⁹ qui sapent le rôle de la société civile dans les processus décisionnels.

Dans certaines juridictions, la spéculation financière dans le secteur est omniprésente, comme le prouvent des recherches récentes menées en Espagne³⁰. L'argent de l'UE est canalisé vers des projets miniers ou liés à l'exploitation minière³¹, souvent sans contrôle de l'impact environnemental des projets ni vérification des permis environnementaux permettant de mener des activités. Cet état de fait a été dénoncé dans plusieurs cas importants³².

Autre exemple de conflit entre l'exploitation minière et les engagements de l'UE en matière de politique de non-extraction, l'exploitation minière attire l'argent public - alloué via les fonds européens de développement régional, Interreg et NextGenerationEU - au détriment des efforts de développement rural, de biens publics et d'atténuation du changement climatique.

Malgré l'injection de fonds publics dans les projets miniers et connexes, les initiatives de la Commission européenne à destination des matières premières sont largement inaccessibles aux citoyen.ne.s. Au contraire, elles sont dominées par des alliances et des groupes de parties prenantes dirigés par l'industrie. L'Alliance européenne pour les matières premières, récemment créée, constitue une étude de cas éclairante. Les réunions pour discuter de la création et des objectifs de ce groupe n'ont été organisées qu'avec l'industrie, excluant de fait d'autres voix³³.

Donner à l'industrie les rênes - ou du moins un droit de regard privilégié - sur sa propre réglementation menace le véritable processus décisionnel d'intérêt public et produit des résultats qui sont faibles, volontaires et/ou faussés en faveur des intérêts financiers des entreprises invitées aux réunions.

Impacts globaux : commerce, déchets et sécurité

L'appétit de l'Europe pour les métaux, aujourd'hui et dans le futur, ne sera pas satisfait à l'intérieur de ses frontières. À l'heure actuelle, près de 40 % des minerais métalliques sont importés³⁴ et, pour plusieurs métaux, cette dépendance est de 100 %.³⁵

Bien que l'UE justifie l'augmentation de l'extraction domestique en affirmant que cela réduira l'extraction dans les nations moins réglementées du Sud, la stratégie de l'UE en matière de matières premières met fortement l'accent sur la sécurisation de l'approvisionnement en minéraux et en métaux en provenance de "pays tiers". Elle vise à réaliser cette sécurisation par une libéralisation agressive du commerce, comme en témoignent les chapitres consacrés aux matières premières dans les accords commerciaux de l'UE et la prétendue "diplomatie des matières premières"³⁶. Cette situation est très préoccupante.

La demande de l'UE en minéraux et métaux provenant de l'étranger entraîne dans le monde entier des conflits sociaux, des meurtres de défenseur.euse.s de l'environnement et des droits humains, la destruction de l'environnement et des émissions de carbone. La politique commerciale actuelle de l'UE ne vise qu'à libéraliser le secteur des matières premières, avec peu de considération pour les droits humains, l'environnement et la souveraineté des pays du Sud, piégeant ces nations dans un cycle d'extractivisme et de dépendance³⁷³⁸³⁹. La politique de l'UE ne tient pas non plus compte de l'inégalité des échanges écologiques entre les pays du Sud - et du pillage historique de ces derniers par les nations européennes - qui équivaut à un vol stupéfiant de la richesse des générations passées, présentes et futures.⁴⁰

En concentrant son attention sur la sécurisation de l'approvisionnement grâce à de nouveaux projets miniers à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Europe, l'UE montre un manque de préoccupation politique pour le troisième pilier de sa propre stratégie en matière de matières premières - qui se concentre sur la circularité - et les millions de tonnes de déchets électroniques générés, jetés en Europe ou expédiés chaque année dans le Sud pour un recyclage nocif et un rachat ultérieur⁴¹. Il existe également des déversements illégaux de déchets électroniques entre les États membres.⁴²

L'immense quantité de déchets électroniques générés en Europe permet de récupérer de l'or, de l'argent, du platine, du palladium et du cuivre, entre autres métaux et minéraux, dans les flux de déchets. Pourtant, seuls 18 métaux présentent des taux de recyclage supérieurs à 50 % et pour de nombreux minéraux critiques, comme le lithium et les terres rares, les taux de recyclage sont inférieurs à 10 %⁴³⁴⁴.

L'augmentation du recyclage n'est pas une solution miracle et la réduction absolue de la consommation est une priorité, mais il est clair que l'augmentation du recyclage par le biais, par exemple, de l'exploitation minière urbaine⁴⁵, doit être plus prioritaire qu'elle ne l'est actuellement.

Héritages toxiques : déchets miniers

Alors que les teneurs en minerai continuent de baisser, le volume des déchets miniers générés pour chaque unité de minerai produite continuera d'augmenter. L'ouverture de nouvelles mines en Europe ne fera qu'exacerber les problèmes causés par les déchets miniers, avec davantage de résidus générés et stockés dans des barrages plus grands et souvent plus dangereux⁴⁶.

Compter sur l'industrie pour résoudre les problèmes liés à la gestion des résidus miniers et aux ruptures de barrages n'a pas fonctionné. Selon de nombreux scientifiques et expert.e.s, l'examen mondial des résidus miniers (en anglais "Global Tailings Review"), qui vise à établir une norme internationale pour la gestion des déchets miniers, ne va pas assez loin⁴⁷ et n'aborde pas de manière adéquate les problèmes de qualité de l'eau alors que les communautés vivant à proximité des mines sont fréquemment touchées par la contamination de l'eau.

L'Europe, malgré sa réputation de juridiction bien réglementée, a connu ces dernières années de nombreux incidents graves liés aux bassins de retenue de résidus et aux déchets miniers, notamment à Talvivaara (Finlande), Rio Tinto (Espagne), Aznacollar (Espagne) et Baia Mare (Roumanie/Hongrie). En fait, en 2007 encore, l'Europe eu la distinction contestable d'être la région du monde qui comptait le deuxième plus grand nombre d'incidents liés aux bassins de retenue de résidus⁴⁸.

Loin d'être un leader mondial, la législation actuelle de l'UE en matière de déchets miniers présente des lacunes à plusieurs égards. Par exemple, les États membres de l'UE ne disposent pas d'une base de données commune comptabilisant les résidus miniers et les concentrations de résidus. Cela entrave la mise en œuvre de solutions d'économie circulaire pour nettoyer et revaloriser ces résidus. Cela signifie que, généralement, une fois l'exploitation minière terminée, les déchets et les bassins de résidus deviennent une responsabilité pour les États membres et les citoyen.ne.s. Souvent, les anciens sites miniers doivent être entretenus à perpétuité pour gérer la menace d'impacts à long terme, notamment les défaillances critiques des bassins et le drainage minier acide⁴⁹.

Le problème des déchets miniers de l'UE est aussi fréquemment externalisé. La législation européenne et internationale sur les déchets exige que les déchets soient réduits à la source et que les déchets dangereux soient éliminés dans l'État où ils ont été produits. Ces règles de base en matière de gestion des déchets sont systématiquement ignorées par les sociétés minières qui vendent ou transportent des concentrés et des résidus métalliques. Les concentrés et les résidus métalliques sont généralement toxiques et, au lieu d'être traités conformément aux exigences en matière de déchets dans le pays d'origine, ils sont exportés et déversés ailleurs, généralement - mais pas toujours - dans des pays où la législation environnementale est faible⁵⁰ ou dans la mer⁵².

Recommandations et alternatives

La seule façon d'aborder les problèmes décrits ci-dessus de manière véritablement systémique est de réduire considérablement la consommation matérielle et énergétique de l'UE et de garantir les droits des citoyen.ne.s. Toute poursuite de la "croissance verte", tout accommodage ou toute approche réformiste ne fonctionnera tout simplement pas. Les politiques construites autour des faux récits de "durabilité et responsabilité" et d'exploitation minière "plus importante mais meilleure" sont des tentatives d'écoblanchiment qui ne feront rien pour résoudre les problèmes actuels et futurs.

La Commission européenne a récemment déclaré que "les efforts de réduction des ressources sont plutôt un objectif à long terme, à court et moyen terme des politiques doivent être mises en place pour permettre une économie circulaire, la résilience et la neutralité climatique."⁵³ Ce n'est pas une voie qui nous mènera vers une véritable justice environnementale et sociale. La décarbonisation et la dématérialisation sont intrinsèquement liées et les actions visant à réduire la consommation, à être plus circulaire et à décarboniser doivent toutes se faire en parallèle.

En effet, l'Agence européenne pour l'environnement promeut désormais ce message. Elle affirme que nous "devons opérer des transformations fondamentales vers un autre type d'économie et de société au lieu de réaliser des gains d'efficacité progressifs au sein des systèmes de production et de consommation établis" et qu'"il faut faire preuve d'une réelle créativité : comment la société peut-elle se développer et croître en qualité (par exemple, en termes d'objectifs, de solidarité, d'empathie), plutôt qu'en quantité (par exemple, en termes de niveau de vie matériel), d'une manière plus équitable ?".⁵⁴

Les demandes adressées aux décideur.euse.s de l'UE énumérées ici se veulent une contribution à cette "réelle créativité".

1 Reconnaître légalement le droit des communautés locales au consentement préalable libre et éclairé (CPLÉ), y compris le droit de dire non à l'exploitation minière.

Le consentement préalable libre et éclairé est décrit et consacré à la fois par le droit international (par exemple l'article 6 (1) de l'OIT 169) et par les traités de l'ONU (par exemple l'article 19 de l'UNDRIP), fournissant des indications sur la nécessité - et l'objectif - de procédures significatives permettant aux communautés de donner ou de refuser leur consentement à des projets les concernant.

Le développement de protocoles de CPLÉ juridiquement contraignants pour l'Europe, qui protègent spécifiquement le droit des communautés à dire non à des projets qu'elles jugent inacceptables, représente un moyen important de remédier aux déséquilibres actuels de pouvoir entre les compagnies minières, les Etats membres et les communautés. Nous sommes fermement convaincu.e.s que toutes les communautés menacées par l'exploitation minière doivent être entendues et prises au sérieux. Leurs maisons, leurs terres et leurs eaux ne doivent pas être traitées comme des zones de sacrifice.

Le droit au CPLÉ devrait être rendu juridiquement contraignant dans la future législation européenne sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'environnement, attendue en 2021.

2 Réduire la consommation de ressources de l'UE dans le respect des limites planétaires et de la consommation équitable.

Pour consommer dans les limites écologiques, les meilleures recherches disponibles indiquent que l'UE doit viser à réduire son empreinte matérielle⁵⁵ jusqu'à 70 % (à environ 4,4 tonnes par habitant.e) par rapport aux niveaux actuels⁵⁶. Dans le cadre de cet objectif global juridiquement contraignant, des objectifs sous-matériels et sous-sectoriels doivent être fixés, et des plans détaillés sont nécessaires pour montrer comment les objectifs seront atteints. Les indicateurs et les objectifs relatifs à l'empreinte écologique sur les terres et l'eau doivent également être pleinement développés pour dresser un tableau complet de l'utilisation totale des ressources. En pratique, réduire l'utilisation absolue des ressources signifie mettre en œuvre des stratégies de décroissance socialement et écologiquement justes en Europe⁵⁷.

Par exemple, des politiques réduisant la dépendance à l'égard des déplacements en voiture et le nombre de voitures en circulation, tout en rendant les transports publics et de qualité accessibles à tou.te.s et en encourageant les déplacements actifs (vélo et marche).

La réduction de l'empreinte matérielle globale en poids est un bon moyen de s'assurer que les dommages environnementaux causés par l'exploitation minière sont considérablement réduits⁵⁸. Cependant, l'UE devrait également envisager de mettre en place des plans pour réduire l'empreinte de consommation de l'UE, qui examine les impacts de la consommation (y compris l'écotoxicité, le changement climatique, l'eutrophisation) en utilisant des outils d'analyse du cycle de vie⁵⁹.

L'objectif de découplage doit être abandonné. À l'échelle mondiale, la croissance économique n'a pas été découplée de la consommation de ressources et des pressions environnementales et il est peu probable qu'elle le devienne⁶⁰⁶¹.

3 Appliquer et renforcer les réglementations européennes en matière d'environnement et de droits humains.

Les directives de l'UE concernant l'eau, la biodiversité et autres doivent être appliquées dans leur pleine mesure en réglementant activement les opérations minières existantes au sein de l'UE. Les communautés locales et les ONG doivent être considérées comme des alliées essentielles pour soutenir le rôle de la Commission en tant que "gardienne des traités" en aidant à faire appliquer les lois environnementales de l'UE sur le terrain.

Outre l'application des directives existantes, les sites Natura 2000 et Ramsar, d'autres zones de conservation désignées par l'État et supranationales (par exemple, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO), les zones de conservation des populations autochtones et des communautés (ICCAs de l'acronyme anglais), ainsi que les grands fonds marins et l'Arctique, doivent être strictement protégés en tant que zones interdites aux industries extractives.

L'UE doit entreprendre des évaluations spatiales pour évaluer et traiter les risques superposés de l'exploitation minière en termes de risque pour la biodiversité, les eaux souterraines et les réserves d'eau douce. Ce faisant, elle doit démontrer qu'elle a cartographié la mesure dans laquelle les chevauchements potentiels pourraient menacer les habitats et la biodiversité, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable et la sécurité régionale globale. Ces évaluations doivent être accessibles au public.

L'UE doit également développer des mécanismes significatifs et applicables pour garantir que les conséquences spatiales explicites (et pas seulement les menaces) de l'exploitation minière sur la biodiversité soient évaluées par les gouvernements hôtes avant l'octroi des licences, y compris celles ayant lieu dans les écosystèmes marins, et à des distances variables des sites miniers.

En outre, le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit de l'UE doit être étendu pour inclure les entreprises en aval qui utilisent des minéraux provenant de zones de conflit, ainsi qu'à toutes les matières premières. Actuellement, seule l'origine de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or est réglementée, et pour les importations sous une forme relativement peu transformée plutôt que dans les produits finaux. Des sanctions et des pénalités doivent être imposées aux entreprises qui enfreignent les règles de diligence raisonnable.

4 Mettre fin à l'exploitation des pays dits tiers.

En plus des mesures déjà mentionnées, d'autres actions doivent être prises pour garantir que la demande en matières premières de l'UE n'ait pas d'impact sur les communautés et les écosystèmes du Sud et que des recours soient possibles en cas d'impacts et de violations.

La loi contraignante de l'UE sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement doit imposer la responsabilité des entreprises pour les préjudices commis dans leur pays ou à l'étranger et garantir l'accès à la justice pour les victimes d'abus commis par les entreprises, avec une coopération renforcée pour poursuivre les entreprises, les cadres et les fournisseurs européens responsables de violations des droits humains, de crimes et de destruction de l'environnement à l'étranger⁶².

L'UE doit participer de bonne foi aux négociations visant à établir un traité des Nations unies sur les entreprises et les droits humains.

Les accords commerciaux doivent être conçus dans le but d'améliorer les droits humains - en particulier en garantissant les droits des communautés au CPLE et au droit de dire non - et prendre en compte les conséquences sociales et environnementales du commerce. Les mécanismes de règlement des différends entre États investisseurs (ISDS de son acronyme anglais) doivent être supprimés des accords commerciaux actuels de l'UE et abandonnés dans les accords futurs.

5

Donner la priorité aux politiques d' "économie circulaire" et les renforcer.

Bien que les pratiques de l'économie circulaire, telles que la reconception, la réutilisation et le recyclage, n'aient à elles seules qu'un potentiel limité pour inverser l'augmentation massive de la demande de métaux et de minéraux prévue dans le maintien du statu quo, il est essentiel que ces mesures soient mises en place dans le cadre de politiques globales de réduction de la consommation et de la demande.

Parmi les mesures urgentes, citons des règles strictes et contraignantes sur la conception de produits avec des exigences minimales de durée de vie, de durabilité et de réparabilité ; l'élimination progressive des produits à usage unique lorsqu'il existe des alternatives réutilisables ; l'interdiction de la destruction des biens invendus ou retournés ; la possibilité de partager les services et les infrastructures ; des objectifs de teneur minimale en métaux secondaires dans les produits ; la suppression des barrières liées aux brevets sur la réutilisation, la réparation et la remise à neuf ; l'innovation et l'investissement dans l'exploitation minière urbaine. Ces exigences doivent être appliquées et adaptées à tous les secteurs, y compris les secteurs militaire et aérospatial, qui sont souvent exemptés des lois européennes mais sont responsables d'impacts environnementaux et sociaux massifs⁶³. En outre, il convient d'améliorer le contrôle du transport international des déchets électroniques et d'éradiquer les déversements illégaux entre États membres et vers le Sud.

Alors que les politiques devraient clairement se concentrer sur la réduction drastique de la flotte de véhicules privés en Europe, la proposition de directive de l'UE sur les batteries⁶⁴ doit être renforcée en exigeant des normes d'éco-conception strictes pour garantir de bonnes performances et une bonne durabilité, ainsi que le contenu recyclé, l'amovibilité non destructive, le désassemblage, la réparabilité, l'interopérabilité et la réutilisation, c'est-à-dire en permettant la possibilité de réutilisation après la première vie de chaque batterie de véhicule électrique ; en rendant obligatoire un système de retour de dépôt pour toutes les batteries portables afin d'augmenter les objectifs de collecte des batteries, et en introduisant une interdiction ou des taxes obligatoires pour les batteries à usage unique.

6

Remédier aux responsabilités liées aux déchets miniers.

Les menaces que représentent les nouveaux projets miniers sont exacerbées par le grand nombre de projets miniers abandonnés en Europe qui n'ont pas été correctement restaurés et continuent de contaminer et de nuire aux communautés et à leur environnement. Ces anciens sites miniers doivent donc être nettoyés.

Il convient d'établir des "faibles maximales" spécifiques pour les concentrations de soufre et de métaux lourds autorisées dans les installations de traitement des déchets afin, d'une part, de promouvoir la récupération de métaux précieux à partir des déchets d'extraction pour l'économie circulaire et, d'autre part, d'éviter les futurs drainages miniers acides et la pollution par les métaux lourds. Les entreprises doivent appliquer les meilleures technologies disponibles à leurs résidus frais générés actuellement afin de les persuader de nettoyer leurs résidus avant la fermeture des exploitations.

La Commission européenne doit mettre en œuvre un mécanisme européen normalisé et une base de données partagée pour comptabiliser les installations de déchets miniers et métallurgiques, et enregistrer les concentrations de contenu dans une base de données publique partagée. Cela permettrait aux citoyen.e.s de prendre conscience de la nature des risques, et les institutions de recherche pourraient disposer de données réelles pour développer de meilleures technologies de récupération afin de nettoyer et d'éliminer les résidus existants. D'autres formes d'élimination des déchets, telles que les placements de résidus miniers sous-marins et en eaux profondes, sont des pratiques que l'UE ne devrait pas autoriser.

Dans cette optique, la Commission européenne doit de toute urgence mettre en œuvre les exigences du Parlement européen dans sa résolution sur la mise en œuvre de la directive sur les déchets miniers⁶⁵, qui contient bon nombre des recommandations ci-dessus.

7 Mettre fin aux subventions pour l'exploration et l'extraction des mines de minéraux et de métaux

Afin d'endiguer les dangers d'abus de subventions et de l'extractivisme financier dans le secteur minier européen, l'UE devrait immédiatement cesser d'accorder des subventions publiques aux sociétés d'exploitation et d'exploration minières par le biais de programmes tels que Horizon Europe, NextGenerationEU, Interreg, le Fonds européen de développement régional et autres. Au lieu de cela, les efforts de financement public devraient donner la priorité au soutien des moyens de subsistance ruraux durables, au recyclage avancé, à l'exploitation minière urbaine, à la réhabilitation des mines, à l'assainissement des sols et aux autres utilisations circulaires des déchets miniers et des minéraux.

8 Mettre fin aux alliances industrielles non démocratiques.

Les alliances qui donnent un pouvoir et une influence excessifs aux entreprises ayant un intérêt financier dans l'expansion continue de l'exploitation minière n'ont pas leur place dans une UE démocratique et transparente. Elles doivent être dissoutes.

9 Traiter les minéraux et les métaux comme des biens communs et publics.

Au lieu de traiter, de réglementer et de créer des politiques relatives aux minéraux et aux métaux comme s'il s'agissait simplement de sources de capital à extraire, à transformer en marchandises et à vendre, les politiques et les réglementations de l'UE devraient les traiter comme des biens communs et publics de plus grande valeur si laissés in situ, dans les écosystèmes qu'ils contribuent à constituer en Europe et au-delà.

LES ORGANISATIONS

EUROPE

vetoNu, Sweden
Friends of the Earth Europe, Belgium
Fundação Montescola, Galiza, Spain
ZERO - Associação Sistema Terrestre Sustentável, Portugal
Rettet den Regenwald, Germany
European Environmental Bureau (EEB), Europe
Asociación ambiental Petón do Lobo, Galicia, Spain
Ecologistas en Acción, Spain
Sciaena, Portugal
Both ENDS, the Netherlands
Amigos de la Tierra (FoE Spain), Spain
Asociación galega Cova Crea, Galicia, Spain
NOAH Friends of the Earth Denmark, Denmark
War on Want, UK
SOS Suido, Galiza, Spain
BUND, Friends of the Earth Germany
Plataforma Veciñal Mina Touro O Pino Non, Galiza, Spain
CATAPA, Belgium
Deutsche Stiftung Meeresschutz, Germany
Collectif Volontaires Intag, France
Sociedade Histórica e Cultural Coluna Sanfins, Galiza, Spain
Plademar Muros-Noia, Galiza, Spain
Ecologistas en Acción Galiza, Galiza, Spain
Rettet den Regenwald, Germany
Salva la Selva, Spain
Campaña Sur Sin Megaminas, Spain
The Andrew Lees Trust, UK
The Gaia Foundation, UK
Associação Guardiões da Serra da Estrela, Portugal
Plataforma Stop Uranio, Spain
Christian Initiative Romero (CIR), Germany
The Greens Movement of Georgia, Georgia
World Economy, Ecology & Development - WEED e.V., Germany
urgewald e.V., Germany
Ecologistas en Acción de Extremadura, Spain
Reuse Lab "Mach Mehrweg", Germany
Earth Thrive, Serbia / UK
GLOBAL 2000, Austria
Uranium Network, Germany
Igapo Project, France
Plataforma Ciudadana Zaragoza sin Fractura, Spain
Asociación de Cultura Popular Alborada -Gallur, Spain
Hellenic Mining Watch, Greece
ECCR, United Kingdom
Corporate Justice Coalition UK, UK
Estonian Green Movement, Estonia
SETEM Catalunya, Spain
Collectif Causse Méjean - Gaz de Schiste NON !, France
ADAMVM, Association pour la Dépollution des Aciennes Mines de la Vieille Montagne, France
La raya sin minas, Spain
Asociación Plataforma Ciudadana Alconchel sin Minas, Spain
Philippinenbüro e.V., Germany
PowerShift e.V., Germany
No a la mina de Cañaverol, Spain
Enginyeria sense Fronteres, Spain
Plataforma Salvemos la Montaña de Cáceres, Spain
Natexplorers, France
Sierra de Gata Viva, Spain
Associação Povo e Natureza do Barroso, Portugal
Sindicato Labrego Gallego, Spain
Gruvkampen Dalsland, Sweden
Policies for Equitable Access to Health - PEAH, Italy
INKOTA-netzwerk e.V., Germany
CAIM- Communities against the injustice of mining, Ireland (North and South)

Friends of the Earth Northern Ireland, Northern Ireland
Environmental Justice Project, Spain
London Mining Network, UK
Aitec, France
Naturakademin, Sweden
Friends Of The Earth Sweden, Sweden
The Gathering, Ireland
Vi som brinner för Unden, Sweden
Style Records, Ireland
Armenian Forests, Armenia
Association SystExt, France
France Nature Environnement, France
Commission Justice et Paix, Belgium
Water Justice and Gender, Netherlands
Leapfrog2SD, Belgium
FutureProof Clare, Ireland
Kampagne Bergwerk Peru, Germany
Urbergsgruppen Grenna-Norra Kärr, Sweden
Forum on Environment and Development, Germany
Save Our Sperrins, Northern Ireland
Asociación de Cultura Popular Aborada -Gallur, Spain
DKA Austria, Austria
Amis de la Terre France / Friends of the Earth France
Stoppa alunskifferbrytning i Storsjöbygden, Sweden
Save Inishowen from Gold Mining, Republic of Ireland
Miljögruppen Pite Älvdal, Sweden
RÄDDA STORSJÖN - Gruvdrift Ett Hot, Sweden
Stop Rönnbäck Nickel Mining Project in Ume River, Tärnaby (Stoppa gruvan i Rönnbäck, Sápmi/Sweden
Intag e. V., Germany
Seas At Risk, Belgium/Portugal
Asociación Ecoloxista Verdegaia, Galiza, Spain
Südwind, Austria
Broederlijk Delen, Belgium
RepaNet - Re-Use- and Repair Network Austria, Austria
Quercus ANCN, Portugal
Ghent Centre for Global Studies, Belgium
CEE Bankwatch Network, Czech Republic
11.11.11 - Coalition of International Solidarity, Belgium
Biofuelwatch, UK/USA
GegenStroemung – INFOE e. V., Germany
Ingénieurs sans frontières, France
Zaštítimo Jadar i Rađevinu / Protect Jadar and Radjevina, Serbia
Koalicija za održivo rudarstvo u Srbiji / Coalition for sustainable mining in Serbia, Serbia
Bond Beter Leefmilieu, Belgium

INTERNATIONAL

Strong Roots Congo, DR Congo
Innovation et Formation pour le Développement et la Paix, DR Congo
Alerte Congolaise pour l'environnement et les droits de l'homme, ACEDH, D R Congo
Save Virunga, D R Congo
Africa Europe Faith & Justice Network, Africa/Europe
Talents des femmes Autochtones et Rurales en RDC, DR Congo
MiningWatch Canada, Canada
Cooperation Canada, Canada
Procesos Integrales para la Autogestion de los Pueblos, Mexico
WoMin African Alliance, Pan-African
Projet Accompagnement Québec-Guatemala, Canada
Save Our Sky Blue Waters, USA
Save Lake Superior Association, Minnesota, USA

Movimento pela Soberania Popular na Mineração-MAM, Brasil
 Kalpavriksh, India
 TerraJusta, Bolivia/UK
 St. Mary's River Association, Canada
 Coletivo Decolonial, Brazil
 Instituto Anãnaí, Brazil - Amazon (MA)
 Red Latinoamericana de mujeres defensoras de derechos sociales y ambientales, Abya Yala/Altin America
 Policy Forum Guyana, Guyana
 Observatorio Plurinacional de Salares Andinos, Chile
 Red Mexicana de Afectadas/os por la Minería (REMA), México
 Sustainable Northern Nova Scotia, Canada
 Ontario for a Just Accountable Mineral Strategy, Canada
 Malach Consulting, USA/Utah
 Anthropocene Alliance, United States
 Indigenous Peoples Global Forum for Sustainable Development, IPGFforSD (International Indigenous Platform), Global
 Association pour l'Integration et le Developpement Durable au Burundi, AIDB (Indigenous Forum in special consultative status with the UN ECOSOC), Burundi
 Calgary Indo-Canadian Centre Association, Canada
 Regroupement Vigilance Mines Abitibi et du Témiscamingue, Canada, Abitibi/Témiscamingue
 Local Environmental Action Demanded, USA
 Hellenic Mining Watch, Greece
 Wolsatoq Grand Council, Canada
 The Future We Need, India
 Australian Conservation Foundation (ACF), Australia
 Association pour la protection du lac Taureau - APLT, Canada
 The Friends of the Stikine Society, Canada
 Kamloops Moms For Clean Air, Canada
 Gender Action, United States
 LEAD Agency, Inc, USA
 People's Health Movement Canada - Mouvement populaire pour la santé au Canada, Canada
 CRAAD-OI (Research and Support Center for Development Alternatives - Indian Ocean), Madagascar
 ACAFREMIN - Alianza Centroamericana frente a la Minería, Central America
 Femmes en Action Rurale de Madagascar (FARM), Madagascar region AFRIQUE
 Fundación Pachamama, Ecuador
 Kené, Instituto de Estudios Forestales y Ambientales, Perú
 Movimento Xingu Vivo para Sempre, Brasil
 Wumweri Ghodu CBO, Kenya
 Center for Indigenous Research & Community-Led Engagement (CIRCLE), University of Victoria, Canada
 Friends of the Siberian Forests, Russia
 Observatorio Ciudadano, Chile
 Community land Action Now (CLAN), Kenya- Africa
 Sengwer Indigenous Peoples Programme, Kenya
 Sengwer Of Embobut CBO(SEECBO), Kenya
 FIAN International, International
 CooperAcción, Perú
 Acción por la Biodiversidad, Argentina
 Global Forest Coalition, Russia
 Otros Mundos AC/Chiapas, México
 Mining Injustice Solidarity Network (MISN), Canada
 Centro por la Justicia y Derechos Humanos de la Costa Atlantica de Nicaragua, Nicaragua
 Resource Rights Africa (RRA), Uganda, East Africa

ACADEMICS

Hanne Cottyn, University of York, UK
 Giselle Corradi, UGent Human Rights Research Network, Belgium
 Christel Stalpaert, UGent, Belgium
 Gretchen Walters, Université de Lausanne, Switzerland
 David Barkin, Universidad Autónoma Metropolitana, Mexico
 Diana Vela Almeida, Norwegian University of Science and Technology, Norway
 Tomaso Ferrando, Institute of Development Policy, University of Antwerp, Belgium
 Kritishnu Sanyal, Indian Institute of Technology Mandi, India
 Jan Orbie, Ghent University, Belgium.
 Stef Craps, Ghent University, Belgium
 Amber Steyaert, Ghent University, Belgium

les références

- ¹ Sur la base de l'idée que nous pouvons continuer à faire croître nos économies et finalement découpler la croissance du PIB de l'utilisation d'énergie et de matériaux, ce qui signifie que le PIB continuera d'augmenter et que la consommation diminuera. En réalité, cela se révèle de plus en plus être un objectif impossible, constat également reconnu par l'Agence européenne pour l'environnement <https://www.eea.europa.eu/downloads/beed0c89209641548564b046abcaf43e/1610379758/growth-without-economic-growth.pdf>
- ² <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/>
- ³ Environmental Justice Atlas. <https://ejatlas.org/>
- ⁴ <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>
- ⁵ La demande de matériaux est composée de biomasse, de combustibles fossiles, de métaux et de minéraux non métalliques
- ⁶ <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>
- ⁷ Ibid.
- ⁸ <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ab7461/pdf>
- ⁹ Cela n'inclut pas les roches stériles extraites - uniquement les minerais métalliques.
- ¹⁰ <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>
- ¹¹ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42881>
- ¹² <https://www.earthworks.org/media-releases/report-clean-energy-must-not-rely-on-dirty-mining/>
- ¹³ Par exemple, noté dans : <https://londonminingnetwork.org/wp-content/uploads/2019/09/Post-Extractivist-Transition-report-2MB.pdf> and <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>
<https://waronwant.org/resources/a-material-transition>
- ¹⁴ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42881>
- ¹⁵ <https://www.irishnews.com/news/northernirelandnews/2019/11/06/news/department-decides-not-to-defend-legal-action-over-water-discharge-consent-at-gold-mine-site-in-co-tyrone-1757404/>
- ¹⁶ <https://spark.adobe.com/page/EEhhVoVvXdjZ/>
- ¹⁷ http://www.mwen.info/docs/10.1007_s10230-005-0081-3.pdf
- ¹⁸ https://www.researchgate.net/publication/283321865_The_Risk_Public_Liability_Economics_of_Tailings_Facility_Failures
- ¹⁹ <https://s3.ap-southeast-2.amazonaws.com/dpe-files-production/s3fs-public/dpp/149728/prioretal2010resourcedepletion.pdf>
- ²⁰ <https://www.nature.com/articles/s41467-020-17928-5>
- ²¹ En l'état actuel, les sites Natura 2000 ne sont pas destinés à être des « zones sans développement » et les nouveaux développements extractifs ne sont pas automatiquement exclus. Voir : <https://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/leaflets/nee/en.pdf>
- ²² <https://www.eea.europa.eu/highlights/latest-evaluation-shows-europes-nature>
- ²³ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016718520302050>
- ²⁴ https://www.miningwatch.pt/assets/pdf/Joint%20statement%20H2020%20MIREU%20en_GB%20blackened.pdf
- ²⁵ <https://www.sum.uio.no/english/research/publications/2021/alexander-dunlap-the-evolving-techniques.html>
- ²⁶ <https://nominaspeninsulaiberica.eu/declaracion/>
- ²⁷ <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/global-witness-records-the-highest-number-of-land-and-environmental-activists-murdered-in-one-year-with-the-link-to-accelerating-climate-change-of-increasing-concern/>
- ²⁸ <http://www.envjustice.org/2020/09/mireu-backfires/>
- ²⁹ Par exemple : <https://erma.eu/>
- ³⁰ <https://www.ecologistasenaccion.org/wp-content/uploads/2019/12/Report-Speculative-Mining-in-Spain.pdf>
- ³¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_19_6705
- ³² Des exemples de financement de l'UE pour des projets miniers qui n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement incluent la mine de San Finx tungsten en Espagne (financements Horizon 2020 EIT Raw Materials), le projet de lithium de Cáceres en Espagne (financement EIT InnoEnergy), et le projet de nickel-cobalt de Hautalampi en Finlande (ERDF et fonds Interreg).

- ³³ <https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2021/05/The-EUs-Industrial-Alliances.pdf>; <https://eitrawmaterials.eu/about-us/partners/>; <https://www.eba250.com/about-eba250/network/>
- ³⁴ EU Raw Materials Scoreboard (à paraître)
- ³⁵ <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42882>
- ³⁶ https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/specific-interest/international-aspects_en
- ³⁷ <https://power-shift.de/alternatives-for-the-energy-and-raw-materials-chapters-in-eu-trade-agreements/>
- ³⁸ <https://www.politico.eu/article/europes-hunger-for-lithium-sparks-tensions-with-chile/>
- ³⁹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_105
- ⁴⁰ <https://core.ac.uk/download/pdf/207057603.pdf>
- ⁴¹ http://wiki.ban.org/images/f/f4/Holes_in_the_Circular_Economy_-_WEEE_Leakage_from_Europe.pdf
- ⁴² <https://sverigesradio.se/artikel/7557095>
- ⁴³ https://www.foeeurope.org/sites/default/files/news/foee_report_-_less_is_more.pdf
- ⁴⁴ <https://www.resourcepanel.org/reports/metal-recycling>
- ⁴⁵ <http://journals.pan.pl/dlibra/publication/121561/edition/105936/>
- ⁴⁶ <https://www.balcanicaucaso.org/eng/Areas/Bulgaria/From-Brazil-to-Bulgaria-the-giants-we-ignore-at-our-peril-207932>
- ⁴⁷ <https://www.earthworks.org/publications/safety-first-guidelines-for-responsible-mine-tailings-management/>
- ⁴⁸ <http://dx.doi.org/10.1016/j.jhazmat.2007.07.050>
- ⁴⁹ Tels que ceux d’Aznałcòllar (1998), Baia Mare and Borșa (2000), Aitik (2000), Sasa (2003), Malvési (2004), Ajka (2010), Talvivaara (2012), Monte Neme (2014) et Cobre Las Cruces (2019)
- ⁵⁰ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0025326X15003422>
- ⁵¹ <https://bankwatch.org/blog/exporting-toxic-pollution-from-europe-to-namibia>
- ⁵² <https://news.mongabay.com/2018/06/citigroup-limits-financing-for-mines-that-dump-tailings-at-sea/>
- ⁵³ https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2021/04/Response-to-open-letter_Breton_Spanish.pdf
- ⁵⁴ <https://www.eea.europa.eu/downloads/beed0c89209641548564b046abcaf43e/1610379758/growth-without-economic-growth.pdf>
- ⁵⁵ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Material_flow_accounts_statistics_-_material_footprints Remarque: pour les métaux et les minéraux métalliques, cela ne comprend que les minerais métalliques en poids total dans la consommation finale, et non les stériles.
- ⁵⁶ La recherche varie, les chiffres les plus robustes provenant de l’Agence allemande de l’environnement (Umweltbundesamt) : https://www.umweltbundesamt.de/rescue/summary_report; Stefan Brigezu, Wuppertal Institute <https://www.mdpi.com/2079-9276/4/1/25>; UNDP http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_english.pdf. La Commission européenne doit, en priorité, développer ces objectifs.
- ⁵⁷ Kallis, G., Paulson, S., D’Alisa, G., & Demaria, F. (2020). The case for degrowth. John Wiley & Sons.
- ⁵⁸ <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.7b00698>
- ⁵⁹ https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC115570/science_for_policy_brief_rev2_-_online.pdf
- ⁶⁰ <https://www.eea.europa.eu/downloads/beed0c89209641548564b046abcaf43e/1610379758/growth-without-economic-growth.pdf>
- ⁶¹ <https://eeb.org/library/decoupling-debunked/>
- ⁶² https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2020/10/FoEE_Human_Rights_report_v15-pages-1.pdf
- ⁶³ <https://londonminingnetwork.org/2020/11/martial-mining-report-out-now/>; <https://www.guengl.eu/events/under-the-radar-the-carbon-footprint-of-europes-military-sectors/>
- ⁶⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2312
- ⁶⁵ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0199_EN.html